

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 9 Juin 2023**

Le neuf Juin deux mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Marne légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BRUNETEAU, Maire.

**Étaient présents** : M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU, M. Jean-Marc PATRON, Mme Carla PERRAUD, MM. Bernard CORMERAIS, Jean-Yves RUCHAUD, Mme Valérie GAUTIER, M. Fabrice FIGUREAU, Mmes Céline FONTENEAU, Delphine THABARD, Julie BAZUREAU, M. Damien GUITTENY, Mmes Marie-Aude LE GORGEU CHAUSSEPIED, Sara MASSONS.

**Étaient excusés** : M. Jean-Yves GOBIN donne pouvoir à M. Jean-Marie BRUNETEAU, M. Jean-Louis TEMPLIER donne pouvoir à M. Jean-Marc PATRON, M. Jason VITAL donne pouvoir à Mme Catherine PROU, M. Anthony DAVIAUD.

**Était absente** : Mme Véronique DRAPEAU

Date de la convocation : 2 Juin 2023  
Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de présents : 14  
Nombre de votants : 16

Mme Catherine PROU est nommée secrétaire de séance.

**Enquête publique – SAS METHA-HERBAUGES : avis sur ce projet : (D2023-06-09-04)**

Par arrêté préfectoral n° 2023/ICPE/169 en date du 20 avril 2023, une enquête publique est ouverte à la Mairie de Corcoué-sur-Logne, pendant une période de 33 jours du Lundi 15 Mai 2023 à 9 h 00 au vendredi 16 Juin 2023 inclus à 12 h 00. Cette enquête porte sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société SAS METHA-HERBAUGES en vue de la création d'une unité de méthanisation ainsi que sur la demande de permis de construire, sur la commune de Corcoué-sur-Logne.

Cet établissement est soumis à autorisation sous les rubriques n°3532 et 2781-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et 3.3.1.0 au titre de la Loi sur l'Eau.

Conformément à l'article 6 de l'arrêté préfectoral précité, les conseils municipaux des communes impactées par ce projet sont appelés à donner leur avis sur cette demande dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

*(M. Fabrice FIGUREAU, conseiller municipal, salarié de cette Société, ne prend pas part au vote.)*

Après avoir entendu divers exposés et après un large débat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (13 voix « pour », 1 voix « contre » et 2 « abstentions »)

**DONNE** un avis favorable à la poursuite de ce projet de méthanisation.

Fait à La Marne, le 9 Juin 2023

Le Maire,

Jean-Marie BRUNETEAU

